



CLUB DES AMIS DE LA 2 CV

Le Paradis

87700 - SAINT MARTIN LE VIEUX

☎ 07 85 84 00 03

BULLETIN D'ADHESION 2024

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : VILLE :

N° de téléphone * :

Courriel * : @

*Je refuse que ces renseignements figurent sur le guide du Club :

Année de naissance : Profession :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au président de l'association.

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion au

CLUB DES AMIS DE LA 2 CV pour : N° adhérent :

l'année complète 2024 seul : 30 €

l'année complète 2024 couple : 40 €

Souhaitez-vous être rattaché à une autre antenne que celle de votre domicile ? :

oui

Si oui laquelle ? :

Ci-joint, mon règlement en Euros :

par chèque bancaire à l'ordre de « **CLUB DES AMIS DE LA 2 CV** ».

Par virement bancaire*

(Code IBAN du Club : FR76 1680 6063 0004 7356 8400 119)

(Code BIC : AGRIFRPP868)

**n'oubliez pas d'envoyer votre bulletin dûment complété.*

Date : Signature :

Bulletin d'adhésion à compléter ainsi que le questionnaire au verso (pour le recensement des véhicules des adhérents) et à retourner accompagné de votre règlement à :

Jean-Paul PETIT 18 lotissement Mégemont - 63370 LEMPDES

Merci de compléter le plus précisément possible, le tableau au recto .../...

IMPORTANT : VEHICULE(S) POSSEDE(S) (1)

(1) se reporter aux informations de votre carte grise.

	TYPE (D.2)	APPELLATION EXACTE (D3)	ANNEE	N° de SERIE (E)	IMMATRICUL.(2)	1ère MISE en CIRCULATION	ETAT(3)	REMARQUES	COULEUR
Ex	AZKA	2CV6 Spécial	1987	00 KA 302780	9999 ZZ 99 AB-123-CD	24/02/1987	O		Gris Cormoran ou AC 000
Remarque : <input type="checkbox"/> Pas de changement par rapport à 2023									

(2) L'immatriculation et le nom du propriétaire ne figureront pas dans la diffusion du recensement

(3) Origine : véhicule roulant non restauré - Restauré : véhicule roulant ayant fait l'objet d'une restauration conséquente (mécanique et/ou carrosserie) - O-R : véhicule ayant subi une restauration légère - Transformé (T) -

A Restaurer (AR) : véhicule devant subir une restauration importante (roulant ou non-roulant) - Epave (E) : véhicule ne devant pas être restauré.

Recensement Machines Agricoles et Divers du Club des Amis de la 2 CV

Ce recensement prend en compte uniquement les véhicules « industriels » avec une plaque d'identification, sur roues ou stationnaires, équipés de moteur de 2 CV, de toutes puissances, mais pas les engins artisanaux fabriqués souvent par des géotrouvetouts parfois géniaux. Différentes rubriques à remplir quand c'est possible :

<i>Nom du fabricant et adresse si indiqué sur plaque constructeur</i>			
<i>Genre, Type constructeur</i>		<i>Carrosserie</i>	<i>Puissance</i>
<i>Numéro d'identification ou numéro de série</i>		<i>Cylindrée</i>	
<i>Présence de Carte grise et 1^{ère} mise en circulation ou année si possible</i>			
<i>Utilisation. Exemples : vignes, maïs, polyvalent...</i>			
<i>Couleur approximative</i>		<i>Etat général</i>	
<i>Cette machine est-elle équipée d'accessoires. Exemple : rampe de traitement, pré tailleuse, enrouleur...</i>			

Pourquoi s'intéresser à ces machines ?

Parce que le génie de Citroën d'avoir inventé la 2 CV a donné à de nombreux constructeurs l'idée d'utiliser sa mécanique pour des machines parfois folles, c'est rendre hommage au motoriste et dire le génie de ces constructeurs disséminés aux 4 coins de France et peut-être d'autres pays.

Sont compris dans cette rubrique les tracteurs agricoles, les véhicules amphibies, les engins forestiers, les engins de déneigement, les aéroglisseurs, les groupes électrogènes et j'en passe...

(A joindre 1 page par machine, à votre bulletin d'adhésion)

Denis SCHIRA

NOM : **Prénom :**